DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

Date de la convocation

16 Octobre 2014

Date de l'affichage

……

Délibération n°2014.10.01

OBJET :

PRIME DE FIN D'ANNEE POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE ET DU FOYER LOGEMENT

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt trois octobre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M de PONTBRIAND, M GARNIER E

M Éric BLIN a été désigné secrétaire de séance

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 11,
Vu l'avis du comité technique en date du 6 juin 2014 pour un montant de 937.60 € net pour un agent à temps complet,

Considérant que l'indice INSEE des prix à la consommation a enregistré une augmentation de 0.54% sur la période de référence,

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis du comité technique pour fixer le montant de la prime de fin d'année 2014,

Le Conseil Municipal après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 06 Abstentions, 7 voix POUR

DÉCIDE :

- DE FIXER le montant de la prime dite de fin d'année à 937.60€ net à convertir en brut selon le régime de cotisations de l'agent
- D'ACCORDER cette prime à tous les agents titulaires, stagiaires et non titulaires
- QUE ce montant soit proportionnel à la durée hebdomadaire du temps de travail pour les agents à temps non complet
- DE CONFIRMER que les crédits sont inscrits au BP 2014 aux comptes 6411, 6413, 6416, 6451 des budgets respectifs

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

Date de la convocation

16 Octobre 2014

Date de l'affichage

……

Délibération n°2014.10.02

OBJET :

BOULANGERIE

Souscription d'un emprunt

Annule et remplace la délibération n°2014.09.02 en date du 25 septembre 2014

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt trois octobre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M de PONTBRIAND, M GARNIER E

M Éric BLIN a été désigné secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.03.12 en date du 6 mars 2014 portant approbation du budget annexe de la boulangerie
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.06.05 en date du 12 juin 2014 portant sur la désignation des entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagement de la boulangerie et du salon de thé,
Considérant que pour financer ces travaux, il avait été prévu dans un premier temps de recourir à l'emprunt,
Considérant que sur 4 établissements bancaires consultés 3 ont répondu. Monsieur le Maire présente les différentes propositions reçues

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 01 abstention, 12 voix POUR

DÉCIDE

- D'ANNULER la délibération du Conseil Municipal n°2014.09.02 en date du 25 septembre 2014 portant sur la souscription de l'emprunt
- DE CONTRACTER auprès de la Caisse d'épargne Bretagne – Pays de la Loire un emprunt d'équipement local à taux fixe avec les caractéristiques suivantes :
    - Montant : 100 000 €
    - Durée : 15 ans
    - Dont différé en capital : néant
    - Taux : 2.60%
    - Périodicité : trimestrielle classique
    - Frais de dossier : 500 €
- DE PRENDRE l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances,
- DE PRENDRE l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut à l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à cette décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

Date de la convocation

16 Octobre 2014

Date de l'affichage

……

Délibération n°2014.10.03

OBJET :

FOYER LOGEMENT

Deshabilitation à l'aide sociale

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt trois octobre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M de PONTBRIAND, M GARNIER E

M Éric BLIN a été désigné secrétaire de séance

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le conventionnement avec le Conseil Général relatif à l'habilitation à l'aide sociale du Foyer Logement,

Considérant que le fait d'être habilité à l'aide sociale oblige la commune à gérer le budget du Foyer Logement selon les prescriptions de la M22 (notamment vote du budget avant le 31 octobre)

Considérant les difficultés financières et techniques pour la gestion du foyer logement, Monsieur le Maire propose de ne plus habiliter le foyer logement à l'aide sociale et de gérer ce budget selon la nomenclature M14 (vote du budget avant le 31 mars),

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 01 Abstention, 01 voix CONTRE et 11 voix POUR

DÉCIDE

- DE DESHABILITER le foyer Logement René de Branche à l'aide sociale
- DE GERER ce budget selon la nomenclature M14 à partir du 1er janvier 2015
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

Date de la convocation

16 Octobre 2014

Date de l'affichage

……

Délibération n°2014.10.04

OBJET :

BUDGET ANNEXE FOYER LOGEMENT

Affectation du résultat pour l'année 2014

Annule et remplace la délibération n°2014.09.04 en date du 25 septembre 2014

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt trois octobre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M de PONTBRIAND, M GARNIER E

M Éric BLIN a été désigné secrétaire de séance

Vu les délibérations du Conseil Municipal n° 2014.03.32 en date du 6 mars 2014 et n°2014.09.04 en date du 25 septembre 2014 portant sur l'affectation du résultat du budget du Foyer Logement,
Considérant qu'il convient d'annuler et remplacer les deux délibérations visées ci-dessus,

Vu les observations de la trésorerie pour modifier cette dernière de la manière suivante :

Vu l'exécution budgétaire, l'exercice 2013 fait apparaître les résultats suivants :

En section investissement :

- Résultat cumulé d'investissement fin 2012 : 8 652.54 €
- Résultat d'investissement 2013 : 1 809.91 €
- Résultat cumulé d'investissement fin 2013 : 10 462.45 €

En section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement 2013 : - 38 831.90 €
- Incorporation des résultats antérieurs : -10 235.27 €
- Résultat à affecter : - 49 097.17 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- D'ANNULER la délibération du Conseil Municipal n°2014.09.04 en date du 25 septembre 2014 portant sur le même objet
- DE REPRENDRE au budget 2014 le résultat cumulé d'investissement 2013 : 10 462.45 €
- D'INCORPORER le résultat déficitaire de fonctionnement au résultat d'exploitation 2015 : – 49 097.17 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

Date de la convocation

16 Octobre 2014

Date de l'affichage

……

Délibération n°2014.10.05

OBJET :

BUDGET ANNEXE FOYER LOGEMENT

Décision modificative n°2

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt trois octobre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M de PONTBRIAND, M GARNIER E

M Éric BLIN a été désigné secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.10.02 en date du 23 Octobre 2014 portant sur l'affectation du résultat du budget du Foyer Logement,

Vu l'incorporation des résultats antérieurs,

Considérant qu'il convient d'ajuster le budget 2014 du montant de l'incorporation des résultats antérieurs de la manière suivante :

- Résultat antérieur à incorporer au budget 2014 : -10 235.27 €
- Résultat antérieur incorporé au budget primitif 2014 : -2 092.48 €
- Résultat antérieur restant à incorporer au budget 2014 : -8 142.79€

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'APPROUVER la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
C/002	+ 8 142.79 €	C/7588	+ 8 142.79 €

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à cette décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

Date de la convocation

16 Octobre 2014

Date de l'affichage

……

Délibération n°2014.10.06

OBJET :

BUDGET GENERAL

Décision modificative n°3

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt trois octobre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M de PONTBRIAND, M GARNIER E

M Éric BLIN a été désigné secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.03.31 portant sur l'approbation du budget primitif 2014,

Vu l'observation de la Trésorerie relative à la régularisation du compte 21531 *réseaux d'adduction d'eau,* il convient de prendre une décision modificative

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- DE MODIFIER le budget primitif comme suit :

Section d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
C/2188-041	5 575.08 €	21531-041	5 575.08 €

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférant à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS